

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **16 janvier 2012**

Décision n° **B-2012-2914**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Quartier de la Part-Dieu - Autorisation de signer la résiliation du marché d'études et de conseil en développement urbain, prospective urbaine et développement durable

service : Direction générale - Missions territoriales

Rapporteur : Monsieur Buna

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 9 janvier 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Arrue, Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Dognin-Sauze, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Bernard R., Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 16 janvier 2012**Décision n° B-2012-2914**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Quartier de la Part-Dieu - Autorisation de signer la résiliation du marché d'études et de conseil en développement urbain, prospective urbaine et développement durable**

service : Direction générale - Missions territoriales

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Pour définir et concevoir le projet sur le territoire de Lyon Part-Dieu, la Communauté urbaine de Lyon a souhaité faire appel à une équipe de conception en 2009. Par décision n° B-2009-1102 du 31 août 2009, le Bureau a autorisé monsieur le Président à signer le marché pour une mission d'études et de conseil en développement urbain, prospective urbaine et développement durable sur le quartier de la Part-Dieu à Lyon 3°. Ce marché est un marché à bons de commandes d'une durée de 4 ans ferme, attribué au groupement l'AUC as/CITEC/RFR Elément/Pro-Développement.

Compte tenu de l'ampleur pris par le projet et son ambition, de l'accélération des opérations immobilières privées à cadrer et suivre, des études conséquentes sur le devenir de la gare et du centre commercial, des nombreuses négociations de projets avec de multiples acteurs publics et privés, le montant maximum du marché de 550 000 € HT, soit 657 800 € TTC a été consommé à hauteur de 549 650 € HT, soit 657 381,40 € TTC les deux premières années. Aussi, le montant du marché restant à engager de 350 € HT, soit 418,16 € TTC, ne permettant plus d'effectuer d'autres commandes d'études, la Communauté urbaine souhaite résilier ce marché en vertu des articles 35 et 36 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) prestations intellectuelles du 26 décembre 1978.

Le présent dossier a pour objet la résiliation partielle du marché pour la mission d'études et de conseil en développement urbain, prospective urbaine et développement durable sur le quartier de la Part Dieu à Lyon 3° ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la décision de résiliation partielle du marché pour la mission d'études et de conseil en développement urbain, prospective urbaine et développement durable sur le quartier de la Part-Dieu à Lyon 3°.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite décision de résiliation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2012.